

DÉCISION N^o : 2006-MC-1070

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 901283

DOSSIER N^o : 25440

Objet : Canyon Services Group Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 13 mars 2006;

vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus du 20 avril 2006 de Canyon Services Group Inc. concernant le placement de 5 500 000 actions ordinaires au prix de 11,00 \$ par action.

Le visa prend effet le 21 avril 2006.

(s) *Louis Auger*
Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

KB/ir